

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 janvier 2013

Le logement autonome des jeunes

Déclaration du groupe de l'artisanat

Si l'accès à l'autonomie des jeunes passe par la formation et l'emploi, le logement en est également un élément essentiel. Il en constitue même parfois une condition préalable; c'est ainsi que des jeunes sont contraints de renoncer à l'opportunité d'un emploi ou à un projet de formation, à défaut de pouvoir accéder à un logement.

Comme le souligne l'avis, ce problème interroge, en premier lieu, la politique générale de logement.

Les jeunes sont, plus encore que le reste de la population, touchés par la crise du logement, du fait de leurs faibles ressources et des spécificités de leurs besoins. Ils sont ainsi confrontés à un marché très rigide où la sélection des locataires se fait sur des exigences de solvabilité et de stabilité, auxquelles répond rarement leur situation.

Pour fluidifier le marché locatif, le groupe de l'Artisanat considère qu'il est, tout d'abord, nécessaire d'optimiser l'utilisation des logements vacants, en levant les réticences à louer. À ce titre, le système de l'intermédiation locative devrait être davantage promu, car il permet au bailleur d'être déchargé de la gestion locative, accompagné pour une rénovation et rassuré en cas d'impayés.

En outre, le besoin de sécurisation locative des bailleurs doit être davantage pris en compte, d'autant que, pour certains, les revenus d'un loyer sont un complément de ressources indispensable. Le projet d'une garantie universelle des risques locatifs représente, à cet égard, une piste intéressante.

La situation, en matière de logement, est par ailleurs très variable d'un territoire à l'autre.

C'est pourquoi, les collectivités doivent être encouragées, non seulement à définir des stratégies pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande, mais aussi à construire des réponses corrélées aux besoins en formation et en emploi du territoire.

L'avis et le rapport montrent que des initiatives locales menées en partenariat avec les établissements de formation, les entreprises, les chambres consulaires et des associations, permettent de développer des solutions de logement innovantes, répondant aux besoins d'occupation temporaire des jeunes, notamment apprentis ou stagiaires.

De telles initiatives mériteraient d'être démultipliées, d'autant qu'elles contribuent à consolider l'activité économique locale et à éviter la désertification de certains territoires.

Pour les apprentis, en particulier les mineurs, le groupe de l'Artisanat se réjouit que l'avis appelle également au développement de formules d'hébergement spécifiques : accueil dans les foyers de jeunes travailleurs ou places réservées dans les internats de l'éducation nationale.

Faciliter l'accès des jeunes au logement suppose enfin d'accroître l'efficacité des aides financières.

Le groupe de l'Artisanat partage, à ce titre, les propositions de l'avis, dont celle visant à répartir l'APL au prorata de l'occupation de chaque logement pour les apprentis.

Mais l'accompagnement des jeunes, quel que soit leur statut, devrait aussi être amélioré, qu'il s'agisse d'identifier l'offre de logement disponible comme de mobiliser les aides, variées et complexes, auxquelles ils peuvent prétendre. Cela justifierait la création, dans chaque territoire, d'un guichet unique chargé du logement des jeunes.

Le groupe de l'Artisanat a voté cet avis, se félicitant qu'il dresse un vaste panel de propositions pour contribuer à répondre aux difficultés d'accès au logement que rencontrent les jeunes.